

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **5 SEPTEMBRE 2023** à **19 heures**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ,	maire;
Luc DUVAL,	conseiller;
Éric FRÉCHETTE,	conseiller;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2023,218 OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2023,219 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Au point 11 de l'ordre du jour, PARC MUNICIPAL, on ajoute le dépôt du projet à la Caisse Desjardins des Bois-Francis.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

- 26.1 60^E ANNIVERSAIRE DE CASCADES – Activité au parc municipal;
- 26.2 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. (Centre récréatif Norman Boisvert) – Demande de soutien financier;
- 26.3 401, BOUL. MARIE-VICTORIN – Aménagement des bureaux municipaux – Paiement n° 5 – SG Construction;
- 26.4 PARC MARIE-VICTORIN – Tenue de musique extérieure après l'heure limite prévue au règlement municipal.

2023-191 RÉSOLUTION NO 2023-191 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2023,220 RECONNAISSANCE AUX ÉTUDIANTS DU PROGRAMME **TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI**

Le maire souhaite la bienvenue aux deux étudiants présents qui ont participé au volet apprenti-stage du Programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi et à Érika du Carrefour Jeunesse-Emploi. Trois étudiants ont fait un stage à Kingsey Falls, soit Élysa Côté et Jacynthe Roux à la garderie Aux Petits Câlines et Nathan Peck au Parc Marie-Victorin.

Une bourse de 800 \$ est remise à chacun des étudiants.

Érika souligne que la garderie Aux petits Câlines a été nommé « employeur de l'été » et elle remet un certificat à cet effet à madame Marie-Christine Audy qui représente la garderie.

Le maire félicite les étudiants, madame Audy et remercie Erika

2023,221 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 7 août 2023.

**2023-192 RÉSOLUTION NO 2023-192
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 août 2023 tel que présenté.

2023,222 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande s'il serait possible que les cours de peinture se donne dans un local où les participants pourraient laisser leur matériel.

Une citoyenne demande au conseil s'il a eu une réflexion suite au courriel qu'elle a fait parvenir concernant la Corporation des loisirs.

Une citoyenne demande aux membres du conseil où en est l'avancement du projet du skate park et du parc municipal.

2023,223 DÉPÔT DE RAPPORTS

Les rapports du Service de sécurité incendie pour les mois de juillet et août sont déposés séance tenante.

2023,224 COMPTES DU MOIS

**2023-193 RÉSOLUTION NO 2023-193
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE DOLLARS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (689 660,52 \$)**.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, trésorière

2023,225 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

2023,226 TRÉSORERIE – Transferts budgétaires

**2023-193A RÉSOLUTION NO 2023-193A
TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des transferts budgétaires doivent être faits afin de pourvoir aux paiements des sommes dues par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- Transferts et compensations :

Transferts et compensations	
01 27900 000	-14 052,00
01 38191 000	3 395,00
Administration générale	
02 12000 140	2 924,00
02 12000 212	642,00
02 12000 222	2 730,00
02 12000 232	355,00
02 12000 242	281,00
02 12000 252	465,00
02 12000 252	177,00
02 12000 280	299,00
02 12000 419	39,00
02 13000 140	16 550,00
02 13000 212	1 694,00
02 13000 222	1 145,00
02 13000 232	637,00
02 13000 242	1 104,00
02 13000 252	969,00
02 13000 262	366,00
02 13000 280	2 488,00
02 13000 527	158,00
02 13000 999	4 255,00
02 19000 140	-4 598,00
02 19000 143	-1 957,00
02 19000 212	-665,00
02 19000 222	-436,00
02 19000 232	-175,00
02 19000 242	-269,00
02 19000 252	-111,00
02 19000 262	-48,00
02 19000 280	-713,00
02 19000 522	1 138,00
02 19000 526	168,00
02 19001 140	-3 500,00
02 19001 143	3 500,00
02 19001 526	2 000,00
Sécurité publique	
02 22000 140	28 000,00
02 22000 222	3 500,00
02 22000 232	238,00
02 22000 242	570,00

02 22000 252	248,00
02 22000 262	195,00
02 22000 299	767,00
02 22000 442	200 000,00
02 22000 522	1 467,00
02 22000 526	7 000,00
02 22002 310	-463,00
02 22002 454	363,00
02 22002 525	1 500,00
02 22002 610	100,00
02 22010 140	1 453,00
02 22010 222	76,00
02 22010 232	29,00
02 22010 242	106,00
02 22010 252	22,00
02 22010 262	10,00
02 22050 140	405,00
02 22050 222	25,00
02 22050 252	5,00
02 22050 262	3,00
02 22050 280	3,00
02 23000 452	36,00
Transport	
02 32000 140	13 944,00
02 32000 212	-1 705,00
02 32000 222	1 914,00
02 32000 232	-1 100,00
02 32000 242	739,00
02 32000 252	190,00
02 32000 262	110,00
02 32000 280	20,00
02 32000 454	524,00
02 32000 625	79,00
02 32002 521	14 374,00
02 32010 522	1 000,00
02 32050 140	-2 000,00
02 32050 143	6 000,00
02 32050 212	-480,00
02 32050 222	208,00
02 32050 232	20,00
02 32050 242	170,00
02 32050 252	61,00
02 32050 262	25,00
02 32050 280	99,00
02 32500 140	678,00
02 32500 212	-47,00
02 32500 222	40,00
02 32500 232	3,00
02 32500 242	30,00
02 32500 252	5,00
02 32500 262	3,00
02 32500 280	20,00
02 35500 459	4 180,00
Hygiène du milieu	
02 41200 140	2 321,00
02 41200 212	-437,00
02 41200 222	126,00
02 41200 232	5,00
02 41200 242	116,00
02 41200 252	32,00
02 41200 262	13,00

02 41200 280	52,00
02 41200 526	1 000,00
02 41400 635	2 938,00
02 41530 411	96,00
02 41530 414	-96,00
02 41530 526	461,00
02 41530 641	-461,00
02 41550 411	188,00
02 41550 414	-188,00
Santé et bien-être	
Aménagement, urbanisme et développement	
02 62250 140	434,00
02 62250 212	-42,00
02 62250 222	22,00
02 62250 232	18,00
02 62250 242	20,00
02 62250 252	11,00
02 62250 262	2,00
01 62250 280	27,00
Loisirs & culture	
02 70120 140	80,00
02 70120 143	385,00
02 70120 212	-489,00
02 70120 222	22,00
01 70120 232	-49,00
02 70120 242	45,00
02 70120 252	9,00
02 70120 262	4,00
02 70120 280	-288,00
02 70130 140	1 863,00
02 70130 212	21,00
02 70130 222	65,00
02 70130 232	-5,00
02 70130 242	80,00
02 70130 252	28,00
02 70130 262	12,00
02 70130 280	-31,00
02 70130 971	326,00
02 70140 140	-4 075,00
02 70150 140	-14 000,00
02 70150 421	204,00
02 70150 496	56,00
02 70150 522	4 935,00
02 70150 631	10,00
02 70150 641	-10,00
02 70150 950	5 000,00
02 70153 140	456,00
02 70153 212	-199,00
02 70153 222	69,00
02 70153 232	-11,00
02 70153 242	24,00
02 70153 252	2,00
02 70153 262	5,00
02 70153 280	-53,00
02 70153 522	-309,00
02 70153 526	309,00
02 70154 140	-1 879,00
02 70154 212	-110,00
02 70154 222	-127,00
02 70154 232	-56,00

02 70154 242	-79,00
02 70154 252	-32,00
02 70154 262	-20,00
02 70154 280	-120,00
02 70158 140	900,00
02 70158 212	-206,00
02 70158 232	-62,00
02 70158 242	37,00
02 70158 252	20,00
02 70158 280	-63,00
02 70158 526	400,00
02 70230 140	2 172,00
02 70230 212	178,00
02 70230 222	235,00
02 70230 232	-60,00
02 70230 242	221,00
02 70230 252	94,00
02 70230 262	26,00
02 70230 280	-239,00
02 70231 140	663,00
02 70231 212	-158,00
02 70231 222	38,00
02 70231 242	33,00
02 70231 252	7,00
02 70231 262	3,00
02 70231 280	23,00
02 70236 140	900,00
02 70236 212	-27,00
02 70236 222	58,00
02 70236 232	13,00
02 70236 242	40,00
02 70236 252	9,00
02 70236 262	5,00
02 70236 280	26,00
Frais de financement	
Immobilisations	
23 02180 722	71 500,00
23 02190 725	710,00
23 04323 721	425,00
23 04326 721	70 000,00
23 08120 722	5 162,00
23 08720 722	1 232,00
Affectation	
03 41000 000	-309 729,00
23 71000 000	-149 029,00

2023,227 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – Rue Côté
(Électro-Kingsey inc.) – Cases de stationnement

2023-194 RÉSOLUTION NO 2023-194
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
RUE CÔTÉ (ÉLECTRO-KINGSEY INC.)
NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Électro-Kingsey inc. possède un immeuble situé sur la rue Côté;

- 2 Le demandeur veut aménager un stationnement pour son nouvel entrepôt, en contradiction avec le règlement de zonage n° 2021-12, notamment en ce qui a trait au nombre de cases de stationnement minimal;
- 3 Le demandeur désire aménager un stationnement ayant 48 cases de stationnement;
- 4 Le calcul dépend de la superficie des bureaux ainsi que la superficie de l'entrepôt;
- 5 Selon le calcul, il devrait y avoir un minimum de 51 cases;
- 6 Selon le propriétaire, il ne devrait y avoir que 5 à 6 employés dans l'immeuble;
- 7 S'il y avait un changement de propriétaire, il pourrait avoir besoin de plus de cases de stationnement;
- 8 L'écart est minime;
- 9 Le fait de refuser la demande ne causerait aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 10 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 2021-25 sur les dérogations mineures;
- 11 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 12 Aux termes de la résolution n° CCU-2023-16 le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Électro-Kingsey inc. une dérogation mineure sur le point suivant du règlement de zonage n° 2021-12 :
 - Permettre l'aménagement d'un stationnement ayant un nombre de 48 cases.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte les parcelles 3, 4, 5, 6, 7, 12 du plan de lotissement de M. Yves Drolet, arpenteur (dossier 16 900, minute 15 712) du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

2023,228 PARC MUNICIPAL – Autorisation de dépôt d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation

**2023-195 RÉSOLUTION NO 2023-195
 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET
 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
 AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES
 ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Kingsey Falls autorise la présentation du projet de Réaménagement du parc municipal au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Kingsey Falls à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- QUE la Ville de Kingsey Falls désigne madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**2023-196 RÉSOLUTION NO 2023-196
AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL
AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUPRÈS
DE LA CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville désire réaménager son parc municipal pour le rendre plus accessible à l'ensemble de la population en y aménagement divers équipements et jeux;
- 2 Les plans et devis sont en préparation et que les travaux devraient débutés au cours de l'année 2024;
- 3 La Caisse Desjardins des Bois-Francis accorde des montants pour des projets de développement structurants et répondant au bien-être des personnes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey autorise le dépôt d'une demande de contribution financière à la Caisse Desjardins des Bois-Francis pour son projet d'aménagement du parc municipal.
- 2- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.

**2023,229 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) (2024 À 2028) –
Négociations entre les gouvernements pour le
renouvellement**

**2023-197 RÉSOLUTION NO 2023-197
RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA
TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION
DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS
ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU
QUÉBEC ET DU CANADA**

CONSIDÉRANT :

- 1 Que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;
- 2 Que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;
- 3 Que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;
- 4 Que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;
- 5 Que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;
- 6 Que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;
- 7 L'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;
- 8 Que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;
- 9 Que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;
- 10 Que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député de Drummond-Bois-Francis à l'Assemblée nationale du Québec, M. Sébastien Schneeberger, au député de Richmond-Arthabaska à la Chambre de communes, M. Alain Rayes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023,230 POLITIQUE DE L'ARBRE – Adoption

2023-198 RÉSOLUTION NO 2023-198 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a entamé les démarches pour l'élaboration d'une Politique de l'arbre en collaboration avec le Comité en vert et le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ);
- 2 Les travaux sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Éric FRÉCHETTE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la Politique de l'arbre tel que présenté ce jour.

2023,231 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS (MADA) – Participation à la demande collective de la MRC

2023-199 RÉSOLUTION NO 2023-199 DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS – MADA

CONSIDÉRANT :

- 1 L'importance que la Ville de Kingsey Falls accorde à la qualité du milieu de vie offerte aux aînés afin de favoriser leur épanouissement;
- 2 L'importance des enjeux liés au vieillissement de la population;
- 3 Que le conseil municipal de Kingsey Falls situe les aînés au cœur de ses interventions municipales;
- 4 Que le conseil municipal de Kingsey Falls désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés et leur vieillissement actif;
- 5 La volonté des élus municipaux à mettre à jour sa politique MADA et à adopter éventuellement un plan d'action qui soutiendra la solidarité entre les générations;

- 6 L'appel de projets en cours pour soutenir ce projet, soit le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- 7 Que la MRC d'Arthabaska déposera une demande collective où elle agira comme coordonnatrice du projet qui inclurait notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Kingsey Falls participe à la demande collective de la MRC auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le renouvellement de sa propre politique des aînés (MADA);

QUE monsieur Marc Payeur, élu municipal, soit reconnu comme responsable des questions aînés sur le territoire de notre municipalité et que celui-ci agisse comme représentant du conseil municipal sur le comité responsable de la démarche de renouvellement de la politique MADA de notre municipalité;

QUE cet élu soumette au conseil la liste des personnes qui se retrouveront sur ce comité afin d'obtenir l'accord du conseil;

QUE la direction générale, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer tout formulaire ou protocole en lien avec le renouvellement de notre politique MADA.

2023,232 MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS – Engagements pour accréditation

**2023-200 RÉSOLUTION NO 2023-200
ADOPTION DE 3 ENGAGEMENTS JEUNESSES –
RECONNAISSANCE À TITRE DE MUNICIPALITÉ
AMIE DES ENFANTS (MAE)**

CONSIDÉRANT :

- 1 Les démarches entreprises par la municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants* à la suite de l'adoption de la résolution n° 2022-250 le 7 novembre 2022 autorisant le dépôt d'un dossier de candidature;
- 2 La volonté de la municipalité de poser des actions qui favorisent le bien-être des jeunes citoyens de son territoire;
- 3 L'engagement de la municipalité à réaliser ces projets au cours de la période 2024-2026 dans le cadre de la démarche collective coordonnée par la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER ET DE TRANSMETTRE les 3 engagements jeunesse à la MRC d'Arthabaska d'ici le 17 octobre 2023, qui assurera le suivi afin d'obtenir la reconnaissance *Municipalité amie des enfants*;

DE S'ENGAGER à poser les actions relatives aux exigences d'obtention de la reconnaissance MAE inscrites à la résolution adoptée en novembre 2022;

QUE la municipalité s'engage à réaliser les 3 engagements suivants au cours de la période 2024-2026 :

1. Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation automobile dans le secteur de l'école, aux abords du parc municipal et dans les rues;
2. Réaménager le parc municipal en y installant, entre autres, des modules d'activités pour les enfants;
- 3.- Aider la Maison des jeunes à obtenir son accréditation du gouvernement.

2023,233 DÉCORATIONS DE NOËL – Contrat

**2023-201 RÉSOLUTION NO 2023-201
DÉCORATIONS DE NOËL
MANDAT AU SERVICE D'HORTICULTURE
DE CASCADES CANADA ULC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les fêtes de Noël approchent et qu'il y a lieu de décorer l'extérieur des édifices municipaux;
- 2 Des fonds sont disponibles au budget pour ces travaux;
- 3 Le Service d'horticulture de Cascades Canada ULC a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate le Service d'horticulture de Cascades Canada ULC pour procéder à la fourniture, la préparation, à l'installation et à l'enlèvement des décorations de Noël à l'extérieur de ses édifices municipaux.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2023,234 PLAN DE PROTECTION DES SOURCES – Mandat à LNA

**2023-202 RÉSOLUTION NO 2023-202
PLAN DE PROTECTION DES SOURCES
D'EAU POTABLE
MANDAT À LAFOREST NOVA AQUA INC. (LNA)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a fait produire l'analyse de vulnérabilité des puits d'eau potable;
- 2 Il y a lieu que la ville procède à la deuxième étape des mesures de protection et donne un mandat pour la réalisation d'un plan de protection des sources d'eau potable (PPS);

- 3 La firme Laforest Nova Aqua inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Une subvention est rattachée à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Laforest Nova Aqua inc. pour l'élaboration du plan de protection des sources, le tout tel que prévu à l'offre de service n° 5364.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (21 465,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Laforest Nova Aqua inc.

2023,235 RUE CÔTÉ – Entrée d'eau, égout et pluvial

Les membres du conseil reportent l'adjudication du contrat pour les travaux. Ils décident d'aller en règlement d'emprunt.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2023-09 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 111 729,92 \$ ET UN EMPRUNT DE 111 729,92 \$ AUX FINS DU FINANCEMENT DU PROLONGEMENT ET DU BRANCHEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE ET DU PLUVIAL SUR UNE SECTION DE LA RUE CÔTÉ ET LE RACCORDEMENT DES TROIS SERVICES POUR UN TERRAIN

Le conseiller **Christian TISLUCK**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 2023-09 décrétant un emprunt pour les travaux de prolongement et du branchement de l'égout sanitaire et du pluvial sur une section de la rue Côté et le raccordement des trois services pour un terrain.
- dépose le projet de règlement n° 2023-09 intitulé Règlement décrétant une dépense de 111 729,92 \$ et un emprunt de 111 729,92 \$ pour le prolongement de l'égout sanitaire et du pluvial sur une section de la rue Côté et le raccordement des trois services pour un terrain.

2023,236 ANCIENNE RUE COUTURE PROJETÉE – Enlèvement de terre

Ce point est reporté à une prochaine session.

2023,237 COLLECTES DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES ET PUTRESCIBLES

Le contrat pour les collectes des déchets, des matières récupérables et putrescibles vient à échéance le 31 décembre 2023. Compte tenu que le gouvernement procèdera à la modernisation de la collecte sélective à compter de 2025, la ville ira en appel d'offres pour un contrat d'un an.

2023,238 SUP ET CIE – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du parc municipal pour planches à pagaie pour 2024

**2023-204 RÉSOLUTION NO 2023-204
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE
POUR L'UTILISATION DU PARC MUNICIPAL
AVEC SUP ET CIE POUR PLANCHES À PAGAIE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2021-85, la ville a signé une entente avec SUP et cie pour l'utilisation du parc municipal où l'organisme offre ses services de location, de formation et autres activités de planche à pagaie;
- 2 L'organisme a connu un bon succès durant la présente saison et aimerait renouveler son entente;
- 3 Il y a lieu de continuer à encourager cet organisme qui a pour mission de faire découvrir ce sport à une clientèle de tous les âges;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler l'entente intervenue avec SUP et cie pour l'utilisation du parc municipal où l'organisme pourra continuer à offrir ses services de location, de formation et autres activités de planche à pagaie.
- 2- **DURÉE.** La présente autorisation est accordée pour la saison 2024. Elle pourra être reconduite après évaluation.
- 3- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Mme Nancy Beaulieu de SUP et cie.

2023,239 GARDERIE AUX PETITS CÂLINS – Appui à leur démarche

**2023-205 RÉSOLUTION NO 2023-205
GARDERIE AUX PETITS CÂLINS
APPUI À LA DÉMARCHE POUR
DEVENIR UN CPE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Garderie aux petits câlins, établie dans la municipalité depuis plus de 10 ans, est une installation privée qui appartient à la compagnie Cascades;
- 2 Cette garderie offre 29 places dont 5 places pour les poupons;

- 3 Le besoin grandissant des places en garderie et pour des services pouvant être offerts pour les enfants avec des besoins particuliers;
- 4 Il y a lieu que la ville appuie le propriétaire de la garderie dans ses démarches pour l'amélioration des services offerts à Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls appuie la compagnie Cascades dans ses démarches pour que la Garderie aux petits câlins voit la transformation de ses places en CPE.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la compagnie Cascades.

2023,240 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Activités de financement dans le cadre du Défi Gratte-ciel pour Dystrophie musculaire Canada

**2023-206 RÉSOLUTION NO 2023-206
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DANS LE
CADRE DU DÉFI GRATTE-CIEL POUR
DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des membres du Service de sécurité incendie de la ville participent au Défi Gratte-ciel pour la Dystrophie musculaire Canada;
- 2 Le SSI organise des activités de financement pour ce défi et demande à la ville de pouvoir utiliser certains équipements de la ville à cet effet;
- 3 Il y a lieu que la ville encourage cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les membres du Service de sécurité incendie à utiliser du matériel appartenant à la ville dans le cadre des deux activités de financement pour le Défi Gratte-ciel pour la Dystrophie musculaire Canada, édition 2023.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur par intérim du Service de sécurité incendie.

2023,241 DEMANDES DE LA MIELLERIE KING – Fermeture de rue et prêt d'équipements

2023,241.1 BALADE GOURMANDE

**2023-207 RÉSOLUTION NO 2023-207
FERMETURE D'UNE SECTION DE LA RUE
LAJEUNESSE POUR LA BALLADE GOURMANDE
ET PRÊT D'ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Miellerie King participe à la Balade gourmande;

- 2 Une partie de la rue Lajeunesse devra être fermée à la circulation pour le bon déroulement de l'événement;
- 3 Les propriétaires demandent à la ville le prêt de divers équipements pour sécuriser les lieux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la fermeture d'une section de la rue Lajeunesse, le 30 septembre, 1^{er}, 7 et 8 octobre 2023, entre 8 h et 20 h, pour la tenue de la Balade gourmande.
- 2- **CONDITION.** Cette autorisation est accordée à la condition que les voisins dans le condo industriel soient avisés et d'accord.
- 3- **PRÊT D'ÉQUIPEMENTS.** La ville est autorisée à prêter des cônes, des barricades et des panneaux « événement en cours » pour l'événement.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Miellerie King.

2023,241.2 MARCHÉ DE NOËL

2023-208 RÉSOLUTION NO 2023-208 FERMETURE D'UNE SECTION DE LA RUE LAJEUNESSE POUR LE MARCHÉ DE NOËL ET PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Miellerie King organise un Marché de Noël avec des exposants au 15, rue Lajeunesse;
- 2 Une partie de la rue Lajeunesse devra être fermée à la circulation pour le bon déroulement de l'événement;
- 3 Les organisateurs demandent à la ville le prêt de divers équipements pour sécuriser les lieux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la fermeture d'une section de la rue Lajeunesse, les 8, 9 et 10 décembre 2023, entre 8 h et 20 h, pour la tenue du Marché de Noël de Kingsey Falls.
- 2- **CONDITION.** Cette autorisation est accordée à la condition que les voisins dans le condo industriel soient avisés et d'accord.
- 3- **PRÊT D'ÉQUIPEMENTS.** La ville est autorisée à prêter des cônes, des barricades, des panneaux « événement en cours » et la plateforme servant de scène pour l'événement.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Miellerie King.

2023,242 SALON DE NOËL DE L'AFEAS – Demande de soutien financier

**2023-209 RÉSOLUTION NO 2023-209
SALON DE NOËL ORGANISÉ PAR L'AFÉAS
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'AFÉAS de Kingsey Falls organise un Salon de Noël qui se tiendra à la salle municipale les 18 et 19 novembre 2023;
- 2 L'AFÉAS demande à la ville de payer le coûts des billets de tirage;
- 3 Il y a lieu que la ville encourage cette activité;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée verser à l'AFEAS un montant de **DEUX CENT QUARANTE ET UN DOLLARS ET QUARANT-CINQ CENTS (241,45 \$)** pour le Salon de Noël qui se tiendra les 18 et 19 novembre 2023.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2023,243 AFFAIRES NOUVELLES

2023,243.1 60^E ANNIVERSAIRE DE CASCADES – Activité au parc municipal

**2023-210 RÉSOLUTION NO 2023-210
60^E ANNIVERSAIRE DE CASCADES
ACTIVITÉS AU PARC MUNICIPAL EN 2024**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La compagnie Cascades fêtera ses 60 ans en 2024;
- 2 La compagnie désire organiser une fête pour souligner cet anniversaire le 6 juillet 2024 au parc municipal;
- 3 Les organisateurs demandent à la ville de leur réserver le parc municipal pour la fête et les préparatifs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RÉSERVATION.** Le conseil municipal autorise la réservation du parc municipal, du 1^{er} au 13 juillet 2024, pour les festivités dans le cadre du 60^e Anniversaire de Cascades. Cette réservation comprend également de Pavillon des loisirs.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Cascades.

2023,243.2 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. (Centre récréatif Norman Boisvert) – Demande de soutien financier

**2023-211 RÉSOLUTION NO 2023-211
CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.
(CENTRE RÉCRÉATIF NORMAN BOISVERT)
RÉPONSE À LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les dirigeants du Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert) ont déposé une lettre à la ville demandant une aide financière pour aider aux travaux d'amélioration qui auront lieu à l'aréna;
- 2 Le budget 2023 de la ville ne permet pas d'accéder à cette demande étant donné plusieurs dépenses urgentes imprévues au cours de la présente année;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SOUTIEN FINANCIER.** Le conseil municipal informe le Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert) que cette demande sera analysée lors de la préparation du budget 2024.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

2023,243.3 401, BOUL. MARIE-VICTORIN – Aménagement des bureaux municipaux – Demande de paiement n° 5 – SG Construction

**2023-212 RÉSOLUTION NO 2023-212
401, BOUL. MARIE-VICTORIN
AMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX
PAIEMENT N° 5 – SG CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville a accordé un contrat à SG Construction pour les travaux de réaménagement et de rénovation du 401, boul. Marie-Victorin;
- 2 L'entrepreneur a présenté sa demande de paiement n° 5;
- 3 Il y a lieu de procéder à ce paiement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Éric FRÉCHETTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer à SG Construction un montant de **HUIT MILLE SEPT CENT DIX-NEUF DOLLARS ET HUIT CENTS (8 719,08 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu à la demande de paiement n° 5 présentée par SG Construction.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à SG Construction.

2023,243.4 PARC MARIE-VICTORIN – Tenue de musique extérieure après l’heure limite prévue au règlement municipal

**2023-213 RÉSOLUTION NO 2023-213
DEMANDE DU PARC MARIE-VICTORIN
POUR TENUE DE MUSIQUE EXTÉRIEURE
APRÈS L’HEURE LIMITE PRÉVUE AU
RÈGLEMENT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin demande à la ville de pouvoir avoir de la musique extérieure dans le grand chapiteau après l’heure limite prévue au règlement municipal lors d’un mariage en 2024;
- 2 Plusieurs personnes sont incommodées par la musique provenant du Parc Marie-Victorin;
- 3 La ville a adopté le règlement n° 2021-22 qui traite, entre autres, de la nuisance par le bruit;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REFUS.** Le conseil municipal refuse d’accorder au Parc Marie-Victorin la tenue de musique extérieure dans le grand chapiteau après l’heure limite prévue au règlement municipal pour la tenue d’un mariage en 2024.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

2023,244 LEVÉE DE LA SESSION

L’ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 20.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

